

*Initiatives ministérielles*

Il me semble que nous oublions quelque chose dans toutes les thèses avancées de part et d'autre à propos de cette mesure législative. Je pense que les employés—gestionnaires, membres des services opérationnels, ceux rémunérés à commission et autres—devraient être considérés comme des premiers prêteurs et être remboursés en priorité lorsque l'entreprise fait faillite ou est placée sous séquestre.

Je rappelle à mes collègues que l'employé, qu'il soit affecté à la gestion ou aux opérations ou qu'il travaille à commission, prêle sa présence physique, ses facultés mentales et sa capacité peine à la fabrication du produit quel qu'il soit que fabrique l'entreprise. Ce que les employés ont prêté à l'entreprise ne leur est remboursé qu'une fois qu'on leur a versé leur salaire ou leur commission. Voilà pourquoi je soutiens que les employés d'une société en faillite, peu importe qu'elle soit grosse ou petite, ont rang de premiers prêteurs.

Viennent ensuite les établissements de crédit, c'est-à-dire les institutions financières. Il y a aussi les fournisseurs qui, à mon avis, devraient avoir le droit, en cas de faillite ou de mise sous séquestre, d'aller reprendre toute la marchandise vendue mais impayée que la société n'a pas écoulee. Les crédits de vacance et de congé de maladie ainsi que les frais remboursables, tout cela devrait entrer en ligne de compte parce que cela fait partie du coût de la main-d'oeuvre. Cela entre dans le calcul du coût global de la main-d'oeuvre de toute entreprise. Je tenais donc à dire que les employés d'une entreprise qui fait faillite sont des prêteurs au même titre qu'une banque ou autre institution financière. S'ils n'ont pas été rémunérés pour le travail qu'ils ont accompli pour l'entreprise, alors ils devraient être remboursés en priorité au moment du recouvrement des créances, que ce soit en espèces qui se trouvent dans la caisse ou par la vente des avoirs. Ils devraient avoir la priorité absolue.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Avant de laisser la parole au député de Prince George—Bulkley Valley, la ministre associée de la Défense nationale a signalé un peu plus tôt qu'elle voulait revenir à la Chambre pour faire le point sur l'écrasement d'avion survenu dans l'Arctique.

Êtes-vous d'accord pour permettre à l'honorable ministre de nous présenter son rapport?

**Une voix:** Revenir aux déclarations de ministres.

**Une voix:** Allons-nous par la suite poursuivre le débat?

**Le président suppléant (M. Paproski):** Oui. La parole sera ensuite au député de Prince George—Bulkley Valley. La parole est maintenant au whip du gouvernement.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, en ce qui a trait à l'ordre des travaux, je ne suis pas certain que tous les députés veuillent se prononcer au moyen d'un vote par oui ou non, ce qui aurait pour effet de reporter le vote jusqu'à lundi, à 18 heures.

Je crois qu'il reste environ 13 minutes à la période habituellement consacrée au débat.

**Une voix:** Quatre minutes.

**M. Hawkes:** Il reste quatre minutes. Si la Chambre n'est pas disposée à procéder ainsi, nous devrions peut-être alors simplement prendre une minute pour tenir le vote par oui ou non, régler cette question, et entendre ensuite la déclaration de la ministre? Je voulais simplement mentionner cette possibilité.

**M. Riis:** Monsieur le Président, malheureusement, nous allons manquer de temps. Je sais qu'il y a encore un orateur qui veut intervenir et, malheureusement, il n'aura pas le temps de terminer son discours. La meilleure chose à faire serait peut-être de dire qu'il est 15 h 29, ce qui met un terme à la période réservée au débat, et de passer directement aux déclarations de ministres.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Êtes-vous d'accord?

**Une voix:** Nous sommes d'accord pour qu'il complète son intervention.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je me plierai aux désirs de la Chambre. Dois-je demander au député de Prince George—Bulkley Valley de compléter son discours ou relancer le débat et l'interrompre au bout de deux minutes? La parole est au whip du gouvernement.

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je pourrais peut-être vous aider. Je n'ai pas très bien saisi ce que mon collègue proposait. Après la déclaration de la ministre de la Défense, nous pourrions poursuivre le débat pendant 10 minutes, pour épuiser le sujet, et mettre ensuite la question aux voix. Je crois que la grande majorité des députés seraient bien disposés à agir ainsi. S'ils ne sont pas disposés à se prononcer sur cette question aujourd'hui, c'est-à-dire à la mettre aux voix, ils n'ont qu'à le préciser. Il conviendrait alors de dire qu'il est 15 h 29.

Nous pourrions avoir besoin d'une autre journée pour débattre ce projet de loi, mais si nous n'avons besoin que de 10 minutes de plus, je crois que la Chambre accepterait à l'unanimité de poursuivre le débat pendant encore dix minutes et de mettre ensuite la question aux voix.